



## ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2026-200

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS FAUSTIN

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122 18, L.2122 19 et suivants, relatifs aux délégations du Maire ;

**VU** le procès-verbal de l'élection et d'installation du Maire en date du 27 mars 2026 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 8 le nombre des Adjoints au Maire ;

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 faisant état de l'élection du Maire et des 8 Adjoints et établissant l'ordre du tableau des Conseillers municipaux ;

**CONSIDERANT** que tous les Adjoints sont titulaires d'une délégation ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et la mise en œuvre des politiques publiques ;

**CONSIDERANT** que l'organisation municipale requiert la délégation de certaines attributions à des Conseillers municipaux ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la Commune de déléguer à Monsieur Jean-François FAUSTIN, en qualité de Conseiller municipal auprès du Maire, les attributions suivantes relatives à l'Aménagement de la ville, l'Urbanisme, les Travaux et l'Environnement et au Développement économique et l'Attractivité ;

### ARRETE

#### **Article 1 :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Jean-François FAUSTIN, en qualité de Conseiller municipal, reçoit délégation pour intervenir :

- En association avec l'Adjointe au Maire déléguée au Développement économique et attractivité sur les sujets suivants :
  - Développement économique
  - Activités économiques sur l'espace public.
- En coordination avec l'Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement de la ville, l'Urbanisme, les Travaux et l'Environnement sur le sujet suivant :
  - Urbanisme.

#### **Article 2 :**

Monsieur Jean-François FAUSTIN assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de la compétence Urbanisme sans pouvoir de signature des actes susceptibles d'engager juridiquement la Commune.

Concernant les dossiers relevant de la compétence Développement économique et attractivité, Monsieur Jean-François FAUSTIN en assurera l'instruction et le suivi et pourra signer sous ma surveillance et responsabilité les documents suivants :

- Courriers informant d'une décision prise par le Maire ou par le Conseil municipal,
- Courriers accusant réception ou informant de la prise en compte d'une demande,

- Notes, rapports et documents techniques préparatoires.

**Article 3 :**

Ces délégations peuvent être rapportées à tout moment et leur validation ne saurait dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordé ou la fin des fonctions de Monsieur Jean-François FAUSTIN.

**Article 4 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et adressé pour ampliation à la Direction générale des Finances publiques et à la Sous-Préfecture de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 9 avril 2026

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Clermont l'Hérault is visible. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CLERMONT L'HERAULT' around the perimeter and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

Gérard BESSIÈRE